

**Conseil de gestion du Régime
de soins dentaires
(Partie du CNM)**



RAPPORT ANNUEL

1^{er} janvier au 31 décembre 2005

CONSEIL NATIONAL MIXTE

CONSEIL DE GESTION DU RÉGIME DE SOINS DENTAIRES (CNM)

In accordance with the NJC By-Laws, the undersigned submit this annual report regarding the performance and the management of the Dental Care Plan (NJC Part) during the period of January 1 to December 31, 2005.

En vertu du Règlement du CNM, les soussignés soumettent leur rapport annuel concernant le rendement et la gestion du Régime de soins dentaires (Partie du CNM) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005.

Le président du Conseil de gestion,

(Original signé par :)

Germain Laporte
Chairperson of the Board of Management

**EMPLOYER SIDE MEMBERS/
MEMBRES DE LA PARTIE PATRONALE**

Secrétariat du Conseil du Trésor

(Original signé par :)

Chantal Beausoleil
Treasury Board Secretariat

Citoyenneté et Immigration

(Original signé par :)

André Couture
Citizenship & Immigration

**BARGAINING AGENT SIDE
MEMBERS/MEMBRES DE LA PARTIE
SYNDICALE**

Guilde de la Marine Marchande du Canada

(Original signé par :)

Larry Dempsey
Canadian Merchant Service Guild

Institut professionnel de la fonction
publique du Canada

(Original signé par :)

Rudy Loiselle
Professional Institute of the Public Service
of Canada

Industrie Canada

Fraternité internationale des ouvriers en
électricité

(Original signé par :)

(Original signé par :)

Nicole Langis
Industry Canada

Wayne Morrison
International Brotherhood of Electrical
Workers

Agence des services frontaliers du Canada

Association canadienne des employés
professionnels

(Original signé par :)

(Original signé par :)

Patti Bordeleau
Canadian Border Services Agency

Claude Vézina
Canadian Association of Professional
Employees

DÉCLARATION GÉNÉRALE

Le Conseil de gestion du Régime de soins dentaires (Partie du CNM) est heureux de présenter son rapport pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005.

Le Régime de soins dentaires a eu 18 ans le 1^{er} mars 2005. Le Régime couvre les frais raisonnables et habituels de traitement dentaire requis pour prévenir ou enrayer les maladies ou anomalies dentaires, pourvu que le traitement soit conforme aux pratiques dentaires généralement reconnues.

Le Régime de soins dentaires est un régime privé dont le coût est entièrement pris en charge par le Conseil du Trésor du Canada, soit l'employeur.

Le Conseil de gestion du Régime de soins dentaires (Partie du CNM) se compose de représentants de l'employeur et des syndicats. Il doit veiller à l'administration générale du Régime, chercher à répondre aux besoins globaux des participants, dans les limites du financement alloué, résoudre les plaintes des participants en matière d'admissibilité ou dans les cas de différends relatifs à des demandes d'indemnité, surveiller le rendement de l'administrateur quant au règlement des demandes d'indemnité et recommander des modifications du Régime.

CONSEIL DE GESTION

Le Conseil de gestion s'est réuni cinq fois en 2005, consacrant son temps à surveiller l'administration ainsi que la situation financière du Régime, à régler les appels et à recommander des améliorations du Régime.

Germain Laporte est président du Conseil de gestion depuis trois ans.

Rachelle Dean, conseillère de comité du CNM, est secrétaire du Conseil de gestion pour le secrétaire général du CNM.

Liste des membres du Conseil de gestion à la fin de la période de référence de 2005 :

- Chantal Beausoleil, SCT
- Patti Bordeleau, ASFC
- André Couture, CIC
- Larry Dempsey, GMMC
- Nicole Langis, IC
- Rudy Loiselle, IPFPC
- Wayne Morrison, FIOE
- Claude Vézina, ACEP

ADMINISTRATION DU RÉGIME

Le Conseil de gestion est convaincu que la Great-West, compagnie d'assurance-vie, soit l'administrateur, a réglé les demandes et versé les indemnités conformément au livret du régime dont le Conseil du Trésor avait convenu avec les syndicats participants de la fonction publique.

Le Conseil de gestion note que l'administrateur a maintenu un délai d'exécution en matière de demande de moins de cinq jours pour l'ensemble des demandes d'indemnité.

ACTIVITÉS

Le nombre d'appels peut varier d'année en année mais reste du même ordre. En 2005, le Conseil de gestion a examiné 39 appels; 7 ont été accueillis, 1 a été partiellement accueilli et 30 ont été rejetés, et le Conseil de gestion a en outre accédé à une réévaluation. Le Conseil de gestion avait examiné 39 appels en 2004 et 67 en 2003.

Le coût total du Régime de soins dentaires (Partie du CNM) depuis 2001 est le suivant :

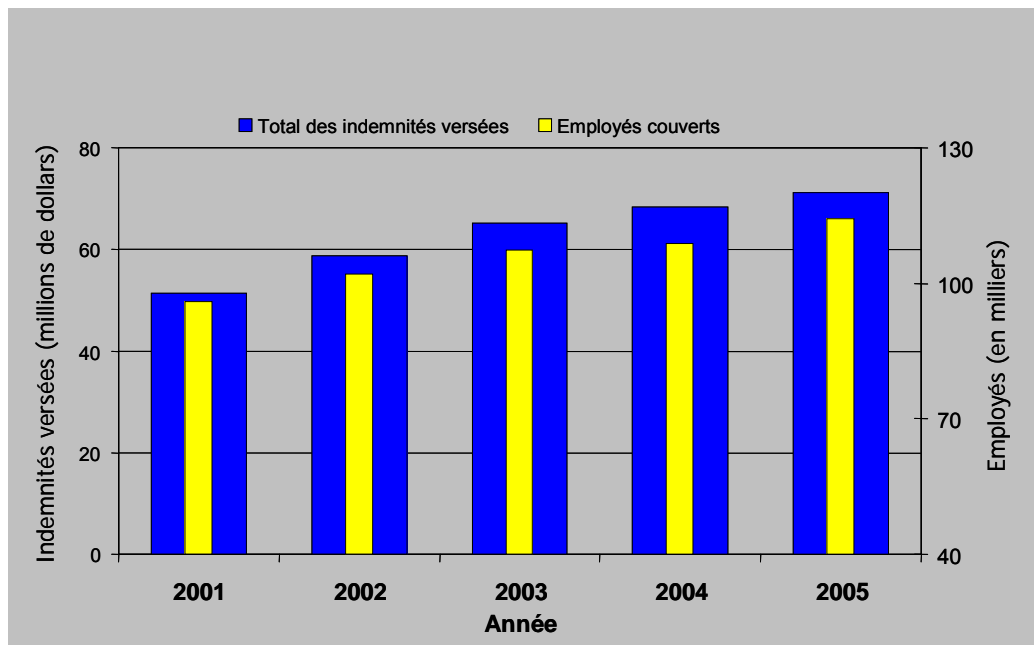
- 2001 – 55,0 M\$
- 2002 – 63,3 M\$
- 2003 – 70,0 M\$
- 2004 – 73,7 M\$
- 2005 – 76,3 M\$

Les coûts du Régime ont augmenté continuellement au cours des cinq dernières années. La hausse en 2005 semble être imputable à un accroissement du nombre de participants et à des augmentations dans l'échelle des tarifs en vigueur dans les provinces. (Graphique 1)

Le coût total de 76,3 M\$ pour 2005 inclut 71,1 M\$ ou 93,2 % pour les indemnités versées et 5,2 M\$ ou 6,8 % pour les frais. La hausse des coûts a été de 3,5 % en 2005, comparativement à 5,3 % en 2004, à 10,6 % en 2003 et à 15,1 % en 2002.

Graphique 1

Partie du CNM – Indemnités versées et employés couverts depuis 2001



Le nombre des employés couverts a augmenté durant l'année 2005 de 6 614 ou 6,0 %, passant de 110 477 en début d'année à 117 091 en fin d'année (graphique 1). Au total, 98 684 employés (84 % en moyenne) ont présenté au moins une demande d'indemnité, pour eux-mêmes ou une personne à charge admissible.

En tout, 565 953 demandes de règlement ont été traitées, ce qui représente un accroissement de 1,8 % par rapport à 2004; le coût moyen par demande en 2005 a augmenté de 1,7 %, passant à 125,66 \$. L'indemnité moyenne par participant en 2005 est passée de 621,40 \$ à 607,38 \$, soit une baisse de 2,3 %¹.

Le montant total facturé par les dentistes aux participants au Régime a été de 132 860 499 \$², comparativement aux 71 095 116 \$² d'indemnités nettes versées aux employés, soit un ratio de remboursement de 53,5 % (voir le tableau 1).

Tableau 1

VENTILATION DES DEMANDES DE RÈGLEMENT N° du régime 55555 – CNM Analyse quinquennale des demandes de règlement traitées							
ANNÉE	ORDINAIRE		MAJEUR		ORTHODONTIQUE		MONTANT
		%		%		%	TOTAL
2001	38 032 210	74,5 %	7 607 804	14,9 %	5 429 040	10,6 %	51 069 054
2002	44 238 576	75,2 %	8 629 277	14,7 %	5 961 305	10,1 %	58 829 158
2003	49 131 880 ²	75,4 %	9 559 745 ²	14,7 %	6 431 714 ²	9,9 %	65 123 339²
2004	52 006 356	75,7 %	9 938 204	14,5 %	6 705 458	9,8 %	68 650 018
2005	54 462 312	76,6 %	9 760 291	13,7 %	6 895 643	9,7 %	71 118 246

¹ La moyenne est basée sur le nombre de participants en fin d'année.

² Le montant n'inclut pas la partie des demandes de règlement relative au taux de change en \$US.

De manière générale, voici quelles ont été les variations entre 2001 et 2005 concernant les indemnités versées par type de traitement :

Tableau 2

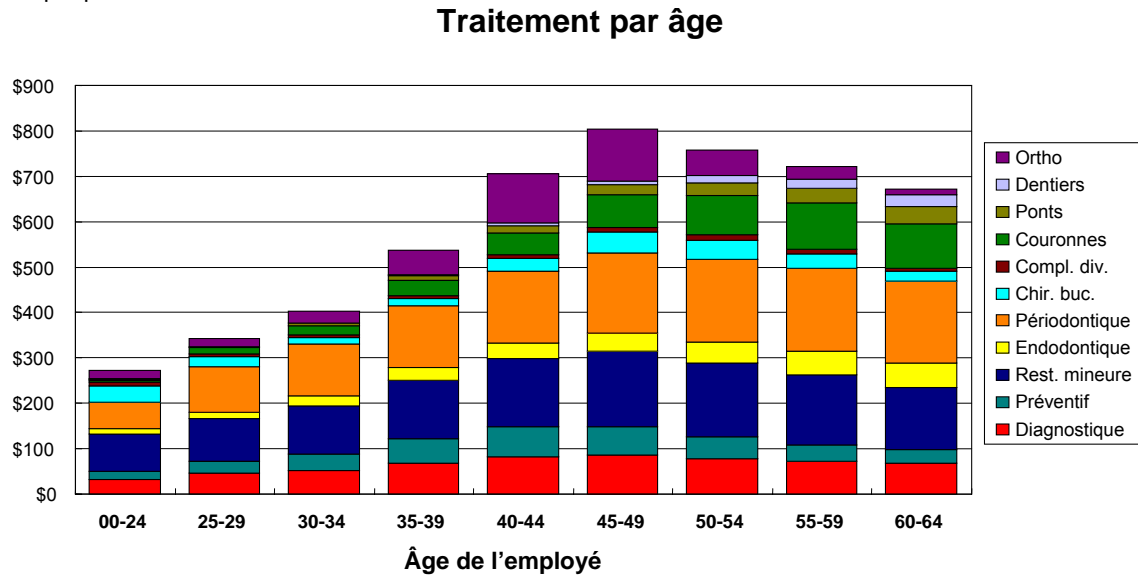
Traitement	2001 %	2002 %	2003 %	2004 %	2005 %
Restauration majeure	9,89	10,14	9,97	9,95	9,37
Restauration mineure	21,87	22,01	22,06	21,96	22,09
Chirurgie buccale	4,42	4,48	4,57	4,67	4,76
Traitement orthodontique	10,58	10,14	9,88	9,77	9,70
Traitement périodontique	16,47	17,76	18,09	18,72	19,29
Traitement préventif	14,51	12,75	12,37	12,36	12,24
Service complémentaire	1,05	1,12	1,58	1,15	1,23
Rebasage superficiel ou complet	0,10	0,08	0,07	0,06	0,06
Prothèses amovibles	1,88	1,70	1,84	1,51	1,41
Diagnostics	9,79	10,78	10,63	10,84	11,20
Traitement endodontique	6,23	6,22	6,07	6,00	5,71
Prothèse inamovible	3,21	2,82	2,87	3,01	2,94
Total	100	100	100	100	100

Le tableau 2 montre que les pourcentages sont demeurés relativement stables à l'égard de la plupart des services au cours des cinq dernières années.

Les services parodontaux ont continué d'augmenter, atteignant 19,29 % en 2005. Les services diagnostiques ont aussi augmenté de façon notable en 2005, passant à 11,2 %. Les coûts relatifs aux restaurations majeures, surtout concernant les couronnes, ont diminué en 2005, passant à 9,37 %.

Le graphique 2 représente le montant moyen payé par l'administrateur aux employés en 2005. Les groupes d'âge 40-44, 45-49, 50-54 et 55-59 ont le montant le plus haut payé par employé.

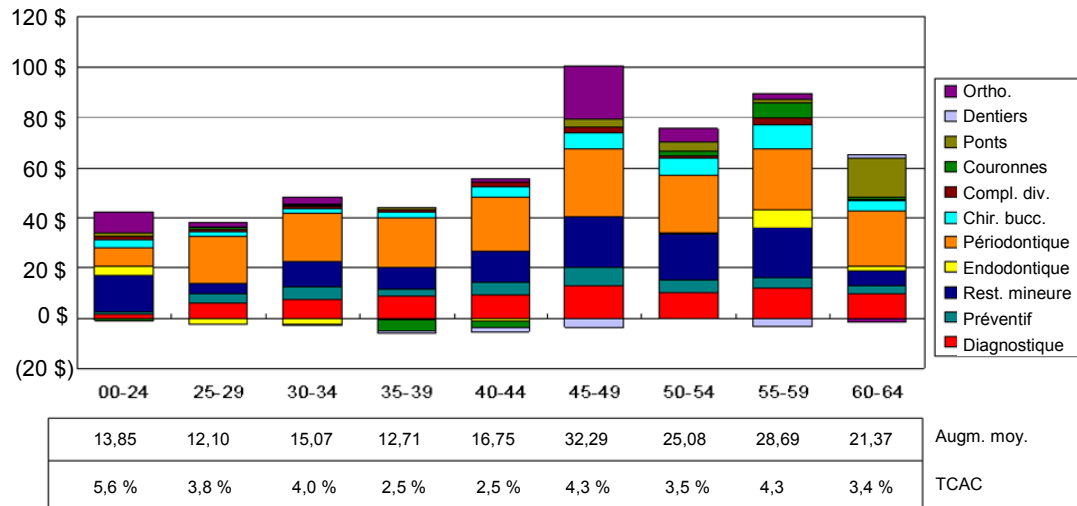
Graphique 2



Le graphique 3 montre que, dans la plupart des catégories, il y a eu une augmentation dans le montant moyen payé de 2002 à 2005, la plus forte hausse ayant été enregistrée dans le groupe d'âge 45-49. Le graphique montre toutefois aussi que le montant moyen payé pour des restaurations majeures a diminué sensiblement dans le cas du groupe d'âge 35-39.

Graphique 3

Différence quant au montant moyen payé (2005 comparativement à 2002)



TCAC : Taux de croissance annuel composé

Dans l'ensemble, le Régime a, par rapport aux années précédentes, connu une légère baisse d'utilisation (coût net). L'accroissement du coût du Régime a été attribuable à l'augmentation de l'échelle des tarifs en vigueur, et l'on considère que le profil démographique agit comme stabilisateur du coût du Régime. On s'attend à des hausses de coût régulières et stables dans les groupes d'âge de la préretraite, le facteur démographique continuant à faire fonction de stabilisateur.

RÉGIME DE SOINS DENTAIRES (PARTIE DU CNM)

Le secrétariat du Conseil national mixte a entrepris d'examiner la gouvernance concernant le Conseil de gestion du Régime de soins dentaires. Un groupe de travail a été établi pour l'examen du mandat du Conseil de gestion. Cet examen demeure une priorité du Conseil national mixte.

VÉRIFICATION

Le Conseil du Trésor a entrepris deux vérifications en 2004; l'une portait sur les données financières relatives au régime, tandis que l'autre avait trait aux pratiques administratives.

Le Conseil de gestion a contribué aux vérifications du Régime. Le Conseil du Trésor a présenté au Conseil de gestion les conclusions de la vérification administrative ainsi que les mesures correctives proposées. Les membres du Conseil de gestion ont été informés des derniers résultats des enquêtes effectuées et ils ont apporté leur contribution.

FORMATION

Dans sa présentation de dépenses prévues pour 2005, le Conseil de gestion a inclus une demande de fonds pour aller à des conférences de l'IFEBP « *International Foundation of Employee Benefit Plans* ». Il avait été déterminé que c'était une question d'égalité des chances d'accès à la formation nécessaire pour les membres du Conseil de gestion. Le Comité exécutif a examiné la demande et approuvé que les coûts de déplacement soient couverts en vertu du Régime pour deux membres (un de chaque partie) et le président. L'inscription seulement continuerait d'être couverte pour deux autres membres (un de chaque partie).

COMMUNICATION

L'administrateur du Régime, la Great-West, compagnie d'assurance-vie, a offert un nouvel élément. Les participants au Régime ont été invités à s'inscrire pour le dépôt direct de leur remboursement au 1^{er} décembre 2005, ce qui permet de réduire le temps de traitement des demandes de règlement. Les participants au Régime peuvent accéder à ce nouvel élément par le site Web de la Great-West.

L'administrateur a en outre périodiquement fait rapport au Conseil de gestion à propos du déploiement de son site Web et il a présenté des statistiques sur l'utilisation.

Le Conseil de gestion a décidé à la fin de 2005 de remettre à plus tard les efforts de communication ou de révision de documents jusqu'à ce que soient annoncés les résultats de l'examen du Régime entrepris à la fin de 2005. Le Conseil de gestion entend produire un plan de communication pour mieux informer les participants sur les modifications du Régime.

CONCLUSION

En conclusion, le Conseil de gestion tient à remercier la représentante de l'administrateur, M^{me} Vida Kudzma, pour sa contribution et son engagement suivis à l'égard de la bonne administration du Régime en 2005.

Le Conseil de gestion voudrait aussi remercier Merdon Hoskings (Association canadienne des agents financiers) et Robert Sauv  (Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés) pour leur contribution précieuse comme membres du Conseil de gestion. Les deux mandats ont pris fin en 2005.

Le Conseil de gestion est heureux de surveiller la gestion de cet important avantage pour les employés et de donner des conseils à ce sujet.